Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La ministre de l'égalité des territoires et du logement

Le ministre délégué à l'économie sociale et solidaire

D14003134-2

Monsieur,

Les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux (S.E.L.) connaissent en Europe un essor significatif, renforcé par la crise économique. En France, on estime à plusieurs dizaines ces systèmes d'échange locaux actuellement en circulation ou en projet. Si ces systèmes organisés autour d'échanges locaux de biens et de services visent avant tout à contribuer au développement économique et social des territoires, ils concourent aussi à renforcer le lien social et le tissu associatif. Ils constituent un des éléments phares des multiples initiatives locales qui peuvent émailler le territoire national et qui, à l'image des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), peuvent – après des expérimentations fructueuses – venir irriguer les politiques publiques.

Leur dynamisme s'est illustré par la tenue des premières assises nationales des monnaies locales complémentaires en mai 2013 et, plus récemment, par l'initiative du Conseil général d'Ille-et-Vilaine réunissant l'ensemble des collectivités locales impliquées dans ce type de dispositif. Néanmoins, d'autres expériences ont pu révéler que le développement de monnaies locales complémentaires et de S.E.L. insuffisamment maîtrisé n'était pas exempt de risques. Ils peuvent en effet être l'objet de contrefaçons tandis que leur support d'échange peut connaître des problèmes de remboursement ou de conversion en euros.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous confier une mission d'analyse et de proposition. Monsieur Christophe Fourel, chef de la mission Analyse stratégique, synthèses et prospective à la DGCS la conduira à vos cotés.

Elle répondra à un triple objectif :

- établir un état des lieux des dispositifs et des territoires concernés par ces systèmes d'échanges (monnaies locales complémentaires et S.E.L) ainsi que de leur diversité. En effet, le gouvernement ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun recensement exhaustif de ces différents systèmes d'échanges. En concertation avec les acteurs, cette phase de diagnostic visera à la fois à recenser les acquis et les bonnes pratiques des dispositifs en place, et à identifier les éventuels obstacles rencontrés lors de leur mise en œuvre et de leur gestion ;

- identifier les risques et opportunités que présente le développement de ces dispositifs pour les entreprises, les particuliers ou les collectivités territoriales, mais également pour l'Etat ;

Monsieur Jean-Philippe MAGNEN
11, rue Jean-Jacques Rousseau
44 000 NANTES

- déterminer, le cas échéant, quelles actions les pouvoirs publics pourraient mener. Cette phase de recommandations opérationnelles portera sur les éventuelles politiques de soutien aux expérimentations, d'évaluation de leur impact et de promotion auprès des publics cibles, ainsi que sur la prévention et la gestion des risques inhérents à ces dispositifs.

Afin de répondre à ce triple objectif, nous souhaitons que vos travaux comportent trois axes.

En premier lieu, vous évaluerez l'impact des monnaies complémentaires et des systèmes d'échanges locaux sur le dynamisme économique des territoires. Vous porterez une attention particulière à la manière dont la proximité des échanges, permise par le développement de circuits courts et le rapprochement producteur-consommateur, peut favoriser l'ancrage local d'activités.

En deuxième lieu, vous examinerez leur potentiel à créer du lien social en favorisant un sentiment d'appartenance collective et une appropriation citoyenne d'une consommation plus responsable.

En troisième lieu, vous envisagerez si les mécanismes et le fonctionnement de ces outils peuvent être étendus à d'autres modes de paiement voisins (chèques-services par exemple), permettre un accès facilité à certains services publics locaux, voire être utilisés dans l'octroi de certaines prestations locales.

L'aspect interministériel de votre mission est essentiel : les monnaies locales complémentaires et les S.E.L. se veulent autant une réponse sociale et solidaire aux mutations économiques qu'une modalité de dynamisation citoyenne des territoires.

Votre mission procédera aux auditions qui lui paraitront utiles.

Elle veillera à travailler en étroite collaboration avec toutes les administrations pouvant être concernées par ces dispositifs, en particulier la Direction générale du Trésor et les services de la Banque de France.

Pour vous aider dans votre mission d'analyse, vous constituerez un groupe de travail composé de personnalités qualifiées et vous pourrez éventuellement solliciter, dans une phase d'approfondissement, l'expertise du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ainsi que celle du Commissariat général à l'égalité des territoires.

Nous souhaitons que vos premières recommandations soient présentées au plus tard début avril 2014 et qu'un rapport final de la mission soit remis fin juin 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Cécile DUFLOT

Benoît HAMON